

piazza invest¹

■ TYPE D'ASSURANCE VIE

Piazza invest est un produit d'assurance-vie de la branche 23, émis par AXA Belgium et lié à différents fonds d'investissement internes d'AXA Belgium (voir annexes).

Les versements effectués par le souscripteur sont investis dans les fonds d'investissement qu'il choisit parmi ceux qui lui sont proposés dans le cadre de piazza invest et convertis en un certain nombre de parts de ces fonds, appelées 'unités'.

■ GARANTIES

- En cas de décès de l'assuré: le montant qui correspond au nombre total d'unités du contrat est versé au(x) bénéficiaire(s).
- Garantie complémentaire en cas de décès de l'assuré: Le montant décrit ci-dessus est majoré de 10% si le décès résulte d'un accident survenu dans les 12 mois qui ont précédé l'accident. Cette augmentation de 10% peut être réduite étant donné que le total des prestations de ce type versées par l'assuré ne peut dépasser 125.000 EUR. Sont concernées, les prestations de ce type prévues dans les contrats piazza invest et dans tous les autres contrats conclus avec AXA Belgium, mentionnant ce même montant maximum.

■ GROUPE CIBLE

Piazza invest s'adresse aux personnes souhaitant investir leur argent dans des fonds dont les caractéristiques et les risques sont décrits dans l'annexe 1.

■ FONDS

- Les versements effectués par le souscripteur sont répartis, proportionnellement au choix du souscripteur, entre les fonds d'investissement internes, gérés par AXA Belgium, qu'il a choisis. Ces fonds sont décrits dans l'annexe 1.
- Les objectifs d'investissement, la classe de risque, le profil de risque de l'investisseur et les frais de gestion sont mentionnés par fonds dans l'annexe 1 également.

■ OPTIONS D'INVESTISSEMENT OPTIONS « INVESTORS ORDERS »

Le contrat piazza invest offre au souscripteur la possibilité de demander, à la conclusion ou au cours du contrat, l'application des options « Investors Orders » disponibles dans l'offre d'AXA Belgium au moment de sa demande. Le souscripteur pourra à tout moment modifier les paramètres qu'il avait choisis pour une option ou mettre fin à cette option.

Vous trouverez ci-dessous les options « Investor Orders » disponibles actuellement.

Pour une description plus précise et détaillée de ces options ainsi que de leurs modalités de fonctionnement, nous vous invitons à consulter le Règlement de gestion des fonds.

- **Option "Periodic Transfer Order"**

Cette option s'adresse aux souscripteurs qui souhaitent qu'un montant déterminé soit transféré périodiquement d'un fonds vers un ou plusieurs autres fonds auxquels son contrat est lié.

- **Option "Stop Loss Order"**

Cette option s'adresse aux souscripteurs qui souhaitent que, dans l'hypothèse où la réserve investie dans le ou un des fonds de leur choix deviendrait égale ou inférieure à un seuil déterminé, elle soit intégralement transférée vers un autre fonds auquel son contrat est lié.

¹ Cette 'fiche d'info financière assurance vie' décrit les principales modalités du produit, qui s'appliquent au 21 juin 2010 aux contrats souscrits à partir de cette date et jusqu'à l'entrée en vigueur de nouvelles conditions. Pour une description plus détaillée, veuillez consulter les conditions générales applicables et le règlement de gestion des fonds. Ceux-ci sont disponibles auprès de votre agent bancaire ou courtier d'assurances AXA; vous recevrez les conditions générales et le règlement de gestion au plus tard à la conclusion du contrat.

Ce seuil est fonction de la réserve lors de l'insertion de l'option dans le contrat ainsi que du pourcentage de diminution fixé par le souscripteur. Tout versement, retrait ou transfert effectué sur la réserve investie dans le fonds de départ entraîne une adaptation proportionnelle du seuil.

- **Option "Capital Gain Order"**

Cette option s'adresse aux souscripteurs qui souhaitent que, dans l'hypothèse où la réserve investie dans le ou un des fonds de leur choix serait égale ou supérieure au seuil déterminé, le montant correspondant à la hausse observée à ce moment soit transféré vers un autre fonds auquel son contrat est lié.

Ce seuil dépend de la réserve lors de l'insertion de l'option dans le contrat ainsi que du pourcentage de hausse fixé par le souscripteur. Chaque versement, retrait ou transfert effectué sur la réserve investie dans le fonds de départ entraîne une adaptation proportionnelle du seuil.

- **Option "Rebalancing Order"**

Cette option s'adresse aux souscripteurs qui souhaitent que la répartition de la réserve de leur contrat entre les différents fonds auxquels il est lié soit vérifiée périodiquement afin de rétablir la répartition de référence fixée initialement.

Parmi les options "Investors Orders", seules « Stop Loss Order » et « Capital Gain Order » peuvent être reprises simultanément dans le contrat. Aucune des quatre options ne peut être combinée avec des retraits périodiques. Le souscripteur désireux de bénéficier de l'option « Periodic Transfer Order » ne peut pas demander un objectif annuel de versement.

■ RENDEMENT

Les fonds d'investissement internes offrent aux souscripteurs la possibilité de bénéficier des perspectives de rendement des fonds internes mentionnés dans l'annexe 1 et dont l'objectif d'investissement est décrit plus en détails dans la fiche commerciale du fonds interne. Le risque financier de l'opération est intégralement supporté par le souscripteur. L'assurance piazza invest ne donne pas droit à une participation aux bénéfices.

■ RENDEMENT du passé

Les rendements annuels moyens du passé sont mentionnés par fonds dans l'annexe 2 et ne constituent pas une garantie pour le futur.

■ FRAIS

CHARGEMENTS D'ENTRÉE

Maximum 3,5% des versements effectués

FRAIS DE SORTIE

- Voir indemnité de rachat / indemnité de retrait

FRAIS DE GESTION

Voir par fonds dans l'annexe 1.

INDEMNITÉ DE RACHAT/ INDEMNITÉ DE RETRAIT

- Aucune indemnité ni pénalité n'est appliquée aux retraits dont le montant ne dépasse pas 15% de la réserve d'épargne au 31 décembre de l'année qui précède (mais maximum 25.000 euros). Si le contrat a démarré après cette date, c'est le montant du versement qui est pris en compte (hors taxe).
- Pendant les 3 premières années du contrat, on applique sur la partie du montant des retraits qui dépasse cette limite une indemnité dégressive à concurrence de 0,10% par mois restant à courir jusqu'à la fin de la troisième année.

FRAIS EN CAS DE TRANSFERT DE FONDS

Transfert vers un autre fonds d'investissement proposé dans le cadre du contrat d'assurance piazza invest

Ces frais sont définis dans le Règlement de gestion des fonds. Actuellement:

- Pour les contrats dont la réserve au moment du transfert est inférieure à 50.000 EUR: le premier transfert de l'année est gratuit. Aux éventuels autres transferts cette année-là, les frais de transfert s'élèveront à maximum 1% des montants transférés.
- Pour les contrats dont la réserve au moment du transfert est supérieure à 50.000 EUR: 0% de frais de transfert.
- Les transferts automatiques effectués dans le cadre des options choisies "Investor Orders" sont gratuits.

Frais en cas de transfert d'unités vers un autre contrat d'assurance

Voir indemnité de rachat/indemnité de retrait.

■ ADHÉSION/INSCRIPTION

À tout moment.

■ DURÉE

Le contrat a une durée indéterminée.

Il est mis fin au contrat en cas de décès de l'assuré ou si le souscripteur prélève toutes les unités de son contrat.

■ VALEUR D'INVENTAIRE

MÉTHODE DE CALCUL DE LA VALEUR DE L'UNITÉ

La valeur de l'unité est égale à la valeur du fonds divisée par le nombre d'unités contenues dans ce fonds. Le nombre d'unités du fonds est augmenté lorsque les souscripteurs réalisent des versements. Des unités ne sont annulées qu'en cas de renonciation à un contrat d'assurance par le souscripteur, en cas de prélèvement (retrait ou transfert) effectué sur la réserve de son contrat d'assurance, lors du paiement effectué par AXA Belgium en cas de décès d'un assuré ainsi que dans le cas d'une demande fondée de remboursement d'un versement effectué par domiciliation bancaire émanant d'un souscripteur. Pour plus d'informations concernant ces valeurs d'inventaire, veuillez consulter le règlement de gestion.

FREQUENCE ET CALCUL:

Sauf circonstances exceptionnelles, les fonds sont évalués quotidiennement. La valeur de l'unité est, en l'absence de circonstances exceptionnelles, calculée chaque jour ouvrable, sauf pour le fonds WFS Active Protection dont la valeur est calculée une fois par semaine le jeudi.

LIEU ET FRÉQUENCE DE LA PUBLICATION DE LA VALEUR DE L'UNITÉ

La valeur de l'unité est publiée quotidiennement dans la presse financière belge et sur le site internet www.axa.be, sauf circonstances exceptionnelles.

■ Versements (Primes)

- Soit le souscripteur se fixe un objectif annuel de versement, c'est-à-dire le montant total qu'il compte verser chaque année. Dans ce cas, ce montant doit être au moins égal à 600 EUR et chaque versement doit s'élever à au moins 50 EUR (taxe comprise).
- Soit le souscripteur ne se fixe pas d'objectif annuel de versement. Dans ce cas, le versement effectué à la souscription doit s'élever à au moins 2.500 EUR (taxe comprise) et chaque versement suivant doit atteindre le montant minimum de 50 EUR (taxe comprise).

AXA Belgium se réserve le droit de modifier les minima précités.

■ FISCALITÉ

Les primes versées ne sont pas déductibles fiscalement.

Les versements du souscripteur sont soumis à la taxe de 1,1% (tarif personnes physiques). L'investissement est exonéré de toute taxe boursière et aucun précompte mobilier n'est dû sur les retraits.

L'information fiscale reprise dans ce document constitue un résumé des règles appliquées, sur base des dispositions légales actuellement en vigueur et en tenant compte des renseignements

disponibles en provenance de sources officielles. Si un nouvel élément survient, ces règles peuvent être adaptées sans que la société puisse être rendue responsable.

■ RACHAT/RETRAIT

Le souscripteur peut, à tout moment, retirer une partie ou la totalité de la réserve de son contrat.

Il effectue sa demande de retrait au moyen d'un écrit daté et signé, accompagné des documents probants demandés par AXA Belgium, notamment une photocopie de sa carte d'identité ainsi que, s'il n'est pas l'assuré, une preuve de vie de ce dernier.

Sauf instruction expresse de la part du souscripteur, le retrait sera réparti sur les différents fonds dans la même proportion que la réserve du contrat.

Si le souscripteur effectue un retrait partiel, celui-ci devra s'élever à au moins 125 EUR et il devra subsister une réserve minimale de 1.000 EUR sur le contrat.

Dans le cas d'un transfert d'unités vers un autre contrat d'assurance, les modalités sont identiques à celles définies ci-dessus.

Si la réserve du contrat s'élève à 12.500 EUR minimum, vous pouvez demander des retraits périodiques, et ce pour un montant minimum de 125 EUR par retrait sans dépasser 15% de la réserve du contrat sur base annuelle.

AXA Belgium se réserve le droit de modifier les minima précités.

■ Transfert de fonds

Le souscripteur peut, à tout moment, transférer la totalité ou une partie des unités relevant d'un fonds vers un ou plusieurs des autres fonds qui lui sont proposés dans le cadre du contrat. Cette opération est appelée "arbitrage". Il introduit sa demande d'arbitrage au moyen d'un écrit daté et signé.

■ Information

Le souscripteur reçoit la situation de son contrat au moins une fois par an : le nombre d'unités, leur valeur et les mouvements de l'année écoulée.

Le règlement de gestion des fonds d'investissement internes est à la disposition de tous les points de vente d'Axa Belgium.

Les fonds de placements internes liés à piazza invest.

| Nom des fonds internes piazza invest par type de fonds | L'objectif de placement est d'investir principalement dans | Classe de risque au 31/12 (de 0 à 6) | Profil de risque de l'investisseur auquel le fonds est destiné | Horizon de placement conseillé (en années) | Fonds sous-jacent dans lequel le fonds interne investit | Gestionnaire du fonds sous-jacent | Frais de gestion du fonds interne sur base annuelle à partir du 01/07/2010 |
|--|--|--------------------------------------|--|--|--|-----------------------------------|--|
| Fonds monétaires | | | | | | | |
| Piazza AXA IM Cash | Actifs monétaires en euros | 1 | Défensif | 1 | AXA Trésor Court Terme | AXA Investment Managers | 0,10% |
| Les fonds d'obligations | | | | | | | |
| Piazza AXA IM Euro Bonds | Obligations européennes | 1 | Défensif | 3 | AXA World Funds Euro Bonds F Cap | AXA Investment Managers | 0,30% |
| Fonds mixtes | | | | | | | |
| Piazza AXA IM Optimal Balance | Gestion européenne flexible (max 75% en actions) | 2 | Neutre | 6 | AXA World Funds Framlington Optimal Income A Cap | AXA Investment Managers | 0,45% |
| Piazza BlackRock Global Allocation | Gestion internationale flexible (max 100% en actions) | 3 | Neutre | 5 | BGF Global Allocation Fund - Euro-Hedged | BlackRock | 0,45% |
| Piazza Carmignac Patrimoine | Gestion internationale flexible (max 50% en actions) | 2 | Neutre | 3 | Carmignac Patrimoine | Carmignac Gestion | 0,45% |
| Piazza AXA IM Vision 3 | Gestion internationale flexible (max 40% en actions) | 1 | Défensif | 3 | AXA World Fund Force 3 A Cap | AXA Investment Managers | 0,45% |
| Piazza AXA IM Vision 8 | Gestion internationale flexible (max 100% en actions) | 3 | Dynamique | 8 | AXA World Fund Force 8 A Cap | AXA Investment Managers | 0,45% |
| Piazza R Valor | Gestion internationale flexible (max 100% en actions) | 4 | Neutre | 6 | R Valor part F | Rothschild & Cie gestion | 0,45% |
| Piazza Aliénor Optimal | Gestion internationale flexible (max 100% en actions) | 2 | Neutre | 5 | Aliénor Optimal | Aliénor Capital | 0,45% |
| WFS Patrimoine | Gestion internationale flexible (max 50% en actions) | 2 | Neutre | 3 | Carmignac Patrimoine | Carmignac Gestion | 0,00% |
| Piazza DNCA Eurose | Gestion eurozone flexible (max. 50% en actions) | 1 | Neutre | 3 | DNCA Eurose | DNCA Finance | 0,45% |
| Fonds parapluie single manager | | | | | | | |
| Piazza Carmignac Profil Réactif 50 | Gestion internationale flexible (max 50% en actions) | 2 | Neutre | 3 | Carmignac Profil Réactif 50 | Carmignac Gestion | 0,35% |
| Piazza Carmignac Profil Réactif 75 | Gestion internationale flexible (max 75% en actions) | 3 | Neutre | 4 | Carmignac Profil Réactif 75 | Carmignac Gestion | 0,35% |
| Piazza Carmignac Profil Réactif 100 | Gestion internationale flexible (max 100% en actions) | 4 | Dynamique | 5 | Carmignac Profil Réactif 100 | Carmignac Gestion | 0,35% |
| Fonds parapluie multi manager | | | | | | | |
| Piazza FoF Fixed Income | Obligations internationales | 2 | Défensif | 3 | AXA Private Selection - Open Bonds | AXA Private Management | 0,50% |
| Piazza FoF Equities | Actions internationales | 4 | Dynamique | 6 | AXA Private Selection-Open Equities | AXA Private Management | 0,50% |
| Piazza FoF Total Return | Actions internationales | 3 | Dynamique | 6 | AXA Private Selection-Open Total Return | AXA Private Management | 0,50% |
| Fonds d'actions | | | | | | | |
| Piazza Carmignac Investissement | Actions internationales | 4 | Dynamique | 6 | Carmignac Investissement | Carmignac Gestion | 0,60% |
| Piazza Carmignac Investissement Latitude | Actions internationales | 4 | Dynamique | 6 | Carmignac Investissement Latitude | Carmignac Gestion | 0,60% |
| Piazza AXA Rosenberg Global Equities | Actions internationales | 4 | Dynamique | 8 | AXA Rosenberg Global Equity Alpha Fund B EUR | AXA Rosenberg | 0,60% |
| Piazza AXA IM Euro Equities | Actions européennes (ex-UK) | 4 | Dynamique | 8 | AXA World Funds Framlington Euro Relative Value Equities | AXA Rosenberg | 0,60% |
| Piazza AXA Rosenberg US Equities | Actions américaines | 4 | Dynamique | 8 | AXA Rosenberg US Equity Alpha Fund B EUR | AXA Rosenberg | 0,60% |
| Piazza AXA Rosenberg Japan Equities | Actions japonaises | 4 | Dynamique | 8 | AXA Rosenberg Japan Equity Alpha Fund B EUR | AXA Rosenberg | 0,60% |
| Fonds d'actions à thème | | | | | | | |
| Piazza AXA IM Talents | Actions internationales | 5 | Dynamique | 8 | AXA World Funds Talents A Cap | AXA Investment Managers | 0,70% |
| Piazza AXA IM Responsible Euro Equities | Actions européennes socialement responsables | 4 | Dynamique | 8 | AXA Euro Valeurs Responsables | AXA Investment Managers | 0,70% |
| Piazza AXA IM European Small Cap | Actions européennes (petite capitalisation) | 5 | Dynamique | 8 | AXA World Fund European Small Cap Equities A EUR | AXA Investment Managers | 0,70% |
| Piazza BlackRock Emerging Europe | Actions Europe de l'Est et Russie | 6 | Dynamique | 7 | BGF Emerging Europe Fund | BlackRock | 0,70% |
| Piazza BlackRock World Mining | Actions matières premières | 6 | Dynamique | 7 | BGF World Mining Fund Eur | BlackRock | 0,70% |
| Piazza AXA IM Emerging Markets | Actions pays émergents | 5 | Dynamique | 7 | AXA World Fund Framlington Emerging Markets | AXA Investment Managers | 0,70% |

Vous trouverez de plus amples informations concernant ces fonds et les stratégies de placement qui leur sont associées dans le règlement de gestion figurant dans cette enveloppe.

| Rendements des fonds de placements internes liés à piazza invest | | Rendements obtenus par le passé au 30/12/2011 (rendements annuels) | | | |
|---|---------------------|---|------------------|------------------|-------------------|
| Nom des fonds internes piazza invest | Year To Date | Sur 1 an | Sur 3 ans | Sur 5 ans | Sur 10 ans |
| Piazza AXA IM Cash | 0,79% | 0,79% | 2,07% | 0,89% | - |
| Piazza AXA IM Euro Bonds | 2,62% | 2,62% | 2,90% | 2,93% | 3,28% |
| Piazza AXA IM Optimal Balance | -2,42% | -2,42% | 3,74% | -2,04% | 0,35% |
| Piazza BlackRock Global Allocation | -5,80% | -5,80% | 6,68% | 0,79% | - |
| Piazza Carmignac Patrimoine | -1,21% | -1,21% | 7,31% | 5,79% | - |
| Piazza AXA IM Vision 3 | -1,33% | -1,33% | 1,53% | -0,99% | 0,29% |
| Piazza AXA IM Vision 8 | -4,68% | -4,68% | 9,26% | -2,50% | -0,69% |
| Piazza R Valor | -10,59% | -10,59% | 16,90% | - | - |
| Piazza Aliénor Optimal | -15,89% | -15,89% | - | - | - |
| WFS Patrimoine | -0,79% | -0,79% | 7,84% | 6,35% | - |
| Piazza DNCA Eurose* | -3,00% | - | - | - | - |
| Piazza Carmignac Profil Réactif 50 | -4,63% | -4,63% | 6,03% | 1,10% | - |
| Piazza Carmignac Profil Réactif 75 | -9,02% | -9,02% | 7,67% | -0,57% | - |
| Piazza Carmignac Profil Réactif 100 | -12,06% | -12,06% | 10,15% | -2,50% | - |
| Piazza FoF Fixed Income | -1,55% | -1,55% | 6,20% | -0,12% | - |
| Piazza FoF Equities | -12,68% | -12,68% | 13,85% | -3,85% | - |
| Piazza FoF Total Return | -9,21% | -9,21% | 10,91% | -0,67% | - |
| Piazza Carmignac Investissement | -10,54% | -10,54% | 13,92% | 3,75% | - |
| Piazza Carmignac Investissement Latitude | -10,38% | -10,38% | 10,60% | 4,77% | - |
| Piazza AXA Rosenberg Global Equities | -4,79% | -4,79% | 10,14% | -5,33% | - |
| Piazza AXA IM Euro Equities | -11,44% | -11,44% | 3,13% | -9,44% | -2,66% |
| Piazza AXA Rosenberg US Equities | 4,82% | 4,82% | 13,47% | -2,68% | - |
| Piazza AXA Rosenberg Japan Equities | -10,89% | -10,89% | 0,91% | -8,83% | - |
| Piazza AXA IM Talents | -18,30% | -18,30% | 13,35% | -8,82% | - |
| Piazza AXA IM Responsible Euro Equities | -16,75% | -16,75% | 4,27% | -6,62% | -2,17% |
| Piazza AXA IM European Small Cap | -16,41% | -16,41% | 14,18% | -5,80% | - |
| Piazza BlackRock Emerging Europe | -25,12% | -25,12% | 22,12% | -7,04% | - |
| Piazza BlackRock World Mining | -27,17% | -27,17% | 27,71% | 1,72% | - |
| Piazza AXA IM Emerging Markets* | -9,01% | - | - | - | - |

*Nouveaux fonds: à partir du 20/06/2011

Les rendements obtenus par le passé ne constituent pas une garantie pour l'avenir.